

**BILAN DES ACTIVITES ECONOMIQUES INDUITES  
PAR LA PECHE ET LA CONCHYLICULTURE  
EN BASSE-NORMANDIE**

**AVIS**

**du Conseil Economique et Social Régional de Basse-Normandie**

**adopté à l'unanimité**

**Séance du 16 octobre 2006**



## BILAN DES ACTIVITES ECONOMIQUES INDUITES PAR LA PECHE ET LA CONCHYLICULTURE EN BASSE-NORMANDIE

Le rôle joué par la pêche et la conchyliculture au plan de la structuration et de l'animation économique du littoral bas-normand constitue un fait avéré : de l'ordre de 4 000 emplois à temps plein correspondant à près de 5 500 emplois globaux présents sur la majeure partie du linéaire côtier régional.

Ces deux secteurs sont l'objet d'un suivi attentif et sont donc des réalités connues en termes de population active, de moyens de production et de commercialisation.

Ainsi, les 589 navires de pêche bas-normands et les 2 700 pêcheurs recensés<sup>1</sup> débarquent un volume annuel officiellement évalué à plus de 50 000 tonnes, plus réellement de l'ordre de 60 à 65 000 tonnes pour un chiffre d'affaires d'environ 100 millions d'euros permettant à la Basse-Normandie d'occuper en la matière le 3<sup>ème</sup> rang national.

La conchyliculture, avec 250 entreprises et 3 000 emplois<sup>2</sup>, produit 27 000 tonnes d'huîtres, 16 000 tonnes de moules et 250 tonnes de palourdes<sup>3</sup> pour un chiffre d'affaires estimé à 90 millions d'euros, ces résultats plaçant la Basse-Normandie au 1<sup>er</sup> rang des bassins de production conchylicole français et au 2<sup>ème</sup> rang des régions conchylicoles françaises<sup>4</sup>.

Ces activités sont suivies, détaillées et analysées d'une façon désormais quasi-permanente tant par l'administration des affaires maritimes que par les organismes professionnels représentant ces secteurs, en l'occurrence le Comité Régional des Pêches et Elevages Marins et la Section Régionale de la Conchyliculture Normandie - Mer du Nord. Le CESR, pour sa part, s'était déjà livré à deux reprises, en 1984 et 1996, à une réflexion sur ces secteurs<sup>5</sup>.

Toutefois ces travaux, malgré leur pertinence, demeurent ciblés sur l'activité de production et prennent insuffisamment en compte les effets induits que suscitent, en Basse-Normandie, la pêche et la conchyliculture. Ce constat de méconnaissance

---

<sup>1</sup> Soit 2 000 pêcheurs embarqués, 200 pêcheurs à pieds et 500 autres recensés en petite pêche et conchyliculture, ce qui occasionne d'ailleurs des doubles comptes entre pêche et conchyliculture.

<sup>2</sup> Correspondant à 1 700 emplois à temps complet compte tenu d'une forte saisonnalité du travail conchylicole et notamment ostréicole.

<sup>3</sup> Doublement prévu de cette production en 2006.

<sup>4</sup> La Bretagne, scindée en deux sections régionales (Bretagne Nord et Sud), occupe en tant que région la première place au niveau national.

<sup>5</sup> Situation et perspectives de l'aquaculture (mars 1984) – L'impact économique de la conchyliculture (octobre 1996).

relative a donc incité le CESR à mener une réflexion sur l'impact économique de ces deux secteurs en termes d'emplois et d'activités induites en privilégiant une approche de filière. Cette évaluation, inédite au plan régional pour ces secteurs d'activités, présente l'intérêt de proposer une perception nouvelle, notamment en termes d'emplois et d'activités induites, de l'importance globale des activités de pêche et de conchyliculture en Basse-Normandie.

Il faut à cet égard préciser qu'usuellement la mesure des emplois induits par ces activités est opérée par l'application assez mécanique de ratios. Ainsi considère-t-on qu'un emploi à la pêche génère 3 voire 4 emplois à terre, et qu'un emploi en entreprise de production conchylicole entraîne de l'ordre de 2,5 à 3 en amont et en aval.

Ces ratios, il faut en convenir, apportent une vision sommaire de l'impact réel de la pêche et de la conchyliculture. Ils reposent sur une perception de ces activités faisant abstraction des spécificités locales et sur une prise en considération, parfois surannée, parfois optimiste, des activités induites et de leur contenu en termes d'emplois.

Enfin, le CESR voudrait souligner qu'une telle étude présente d'autant plus d'intérêt que la pêche et la conchyliculture traversent actuellement des périodes délicates en raison des mutations les affectant et de la crise que connaît en particulier la pêche aujourd'hui. L'évolution des conditions de commercialisation (mondialisation des marchés, rôle prépondérant de la grande distribution...), l'édiction de normes nouvelles (sanitaires notamment) de source communautaire, le coût croissant des énergies affectant la rentabilité des entreprises et en particulier de la pêche hauturière, la fragilité de la ressource... sont autant de facteurs incitant à mener une réflexion sur les perspectives et sur les moyens à mettre en œuvre pour conserver à ces activités leur vitalité et leur impact économique au sein de l'économie littorale et plus largement régionale.

## **I - LES ACTIVITES ET LES EMPLOIS DIRECTEMENT INDUITS PAR LA PECHE ET LA CONCHYLICULTURE EN BASSE-NORMANDIE**

### **A - UNE EVALUATION STRICTE DES EMPLOIS DIRECTEMENT INDUITS PAR LA PECHE ET LA CONCHYLICULTURE BAS-NORMANDES**

A l'issue des investigations menées, soit par recueil d'informations statistiques préexistantes, soit par recensement exhaustif (quand cela était possible), soit enfin par extrapolation mais toujours à partir d'informations recueillies auprès des professionnels des secteurs en cause, le CESR évalue à 4 270 le nombre d'emplois (équivalents temps plein) très directement induits par la pêche et la conchyliculture en Basse-Normandie. Cette estimation apparaît très en deçà des chiffres qui auraient pu être obtenus par une application mécanique des ratios précédemment évoqués.

C'est pourquoi, avant de présenter le contenu précis et détaillé de cette estimation, plusieurs observations et commentaires liminaires doivent être apportés car ils sont indispensables à la compréhension de cette mesure des emplois directement induits par la pêche et la conchyliculture en Basse-Normandie.

- Les emplois directs retenus dans le cadre de cette étude correspondent à des emplois ayant un rapport consubstantiel avec les deux secteurs en cause. Les emplois induits de nature secondaire (ceux générés dans les activités de production, de commerce, de services non spécifiquement liés à la pêche : alimentation, commerce automobile, services à la personne...) n'ont donc pas été pris en compte.
- Les estimations et les extrapolations opérées dans cette étude ont été réalisées à minima, c'est-à-dire avec le souci permanent d'éviter toute inflation chiffrée. Cette préoccupation constante n'a pas été sans répercussion sur les chiffres obtenus.
- Les investigations ont été limitées aux activités, entreprises et emplois suscités en Basse-Normandie. Par exemple, si l'activité logistique est considérable (tant en matière de pêche que de conchyliculture), elle est cependant le fait, de façon significative, d'entreprises implantées à l'extérieur de la région. C'est également le cas pour ce qui relève de la vente et de l'entretien de machines et d'automatismes équipant les ateliers conchylicoles. Il en va de même pour les produits consommables issus de la plasturgie (poches, filets...) ou pour les moteurs des bateaux de pêche conçus et fabriqués à l'extérieur de la région.
- La pêche bas-normande présente la caractéristique, d'une part, de commercialiser l'essentiel de sa production en frais et, d'autre part, de recourir à des modes de commercialisation très directs ; le cumul de ces deux particularités a pour effet de limiter le nombre d'opérateurs intéressés par le conditionnement, la transformation et la commercialisation et, in fine, le nombre d'emplois induits.

Pour autant, il ne faut pas en déduire que cette situation, préjudiciable au développement de la filière, est la conséquence de choix économiques inadaptés, du moins pour partie. Ce recours par endroit à la mise en marché directe répond à des justifications économiques et géographiques propres au littoral bas-normand : longueur du littoral régional (475 km), absence de halles à marée entre Granville et Cherbourg et entre Port-en-Bessin et Honfleur.

- Cette remarque d'ensemble vaut à certains égards pour la conchyliculture : vente en frais et en direct, non-transformation, mode de fonctionnement des PME concernées très autarcique, ce qui, dans l'absolu, limite également la création en nombre d'emplois induits.
- La morosité observée dans la pêche depuis plusieurs années, aggravée par la crise actuelle due notamment à l'important et certainement durable renchérissement de l'énergie, a plongé certains secteurs d'activité inféodés à la pêche, comme la construction navale, dans une situation très difficile et donc préjudiciable à l'emploi induit.
- L'insuffisance actuelle du développement de certaines activités au plan notamment des prestations commerciales et de services, en particulier dans le domaine conchylicole (fabrication - vente de matériels nécessaires au travail à

terre, prestations de services afférentes), se traduit par un double manque à gagner, d'une part, en termes d'emplois induits, et d'autre part, en termes de surcoûts et de pertes de temps pour les entreprises conchylicoles régionales.

- La pêche et la conchyliculture sont des activités régionalement importantes, mais elles demeurent caractérisées par une insuffisance en moyens humains au plan de leurs structures socio-professionnelles dotées au total d'une quinzaine de personnes (pêche et conchyliculture confondues).

Pourtant, elles doivent assurer des tâches et des missions de plus en plus délicates et complexes :

- relations internationales avec les flottilles opérant en Manche ;
- assistance et veille technologique, scientifique et juridique ;
- relations avec l'ensemble des usagers de l'environnement maritime et des bassins versants (qualité des eaux, des produits, zonages, prévention et gestion des risques sanitaires...);
- participation à la gestion de la ressource.

## **B - LES EMPLOIS DIRECTEMENT INDUITS PAR LA PECHE ET LA CONCHYLICULTURE EN BASSE-NORMANDIE**

Les 4 270 emplois induits déjà évoqués se répartissent à raison d'environ 3 320 pour la pêche et d'environ 950 pour la conchyliculture. Il convient de rappeler que la pêche en Basse-Normandie rassemble de l'ordre de 2 000 actifs en pêche au large, côtière et petite pêche auquel il faut ajouter 200 pêcheurs à pieds (palourdes, coques, praires, vers de mer...). Pour sa part, la conchyliculture est à l'origine d'environ 1 700 emplois à temps plein.

En termes de ratio, on peut considérer qu'un emploi à la pêche en Basse-Normandie suscite 1,5 emploi à terre, tandis qu'en conchyliculture, le ratio serait de 0,5.

Les tableaux n<sup>os</sup> 1 et 2 opèrent une présentation par grand secteur d'activités (secondaire, commerce, services) et par activités détaillées.

<b>Grands types d'activités</b>	<b>Pêche</b>	<b>Conchyliculture</b>	<b>Total</b>
Secteur secondaire	1 426	199	1 625
Commerce	1 412	531	1 943
Services marchands / non marchands	479	222	701
<b>Total =</b>	<b>3 317</b>	<b>952</b>	<b>4 269</b>

**Tableau n° 1 : Les emplois induits par la pêche et la conchyliculture en Basse-Normandie par grands types d'activités**

Types d'activités	Pêche	Conchyliculture
<b>Secteur secondaire :</b>		
- fabrication d'emballages	12	39
- construction navale et électrique (dont divers équipements)	170	30
- transformation	1 139	-
- fabrication de tables à huîtres et divers	-	70 <sup>6</sup>
- équipement logistique et immobilier	105	75
<b>Commerce :</b>		
- mareyage	469	201
- courtage	-	10
- commerce de détail	720	130
- halle à marée	128	-
- fourniture de carburant	20	-
- équipements logistique et immobilier	75	25
- vente équipements mécaniques et de transports	-	150
<b>Services :</b>		
- services administratifs et opérationnels	181	82
- services financiers et de gestion	37	27
- recherche	25	49
- formation	48	32
- salariés à terre des entreprises de pêche	80	-
- entreposage frigorifique	30	-
- logistique	78	32

**Tableau n° 2 : Les emplois induits par la pêche et la conchyliculture  
en Basse-Normandie par types d'activités**

La lecture de ces chiffres bruts suggère un certain nombre de commentaires et d'interprétations :

- Tout d'abord, les emplois induits dans le secteur secondaire (transformation des produits de la mer, fabrication d'équipements, bâtiment...) et dans le commerce (mareyage, commerce de détail...) sont, et de loin, les plus nombreux. Ainsi la transformation, avec 1 139 emplois recensés, représente plus du tiers des emplois induits par la pêche. Pourtant, ce secteur présente la particularité de ne transformer essentiellement que des produits de la mer d'origines extra-régionale et étrangère. Mais, dans cette réflexion, le parti a été pris de faire figurer ce secteur dans le décompte des emplois induits car les établissements concernés ont été implantés en Basse-Normandie en raison notamment de la notoriété maritime et halieutique de la région.

<sup>6</sup> Dont 15 emplois correspondent à une activité de négoce.

Le constat plutôt paradoxal "en Basse-Normandie, on ne transforme pas ce que l'on pêche et l'on ne pêche pas ce que l'on transforme" incite cependant à penser qu'il demeure en la matière des marges de progrès et que certaines des espèces pêchées ou débarquées par les pêcheurs bas-normands pourraient faire l'objet pour partie d'une transformation. La coquille Saint Jacques en est l'exemple.

L'industrie plasturgique est quasi-absente de cet inventaire des emplois induits dans le secteur secondaire. Pourtant, l'activité conchylicole, la pêche à un moindre degré, sont de gros consommateurs de poches et de filets (pour la mytiliculture surtout). Il ne s'agit toutefois pas d'une problématique spécifiquement régionale, cet état de fait étant propre aux activités de pêche et de conchyliculture de la France entière.

En revanche, il existe, de façon non négligeable, des entreprises œuvrant dans la fabrication de tables à huîtres et d'emballages. Cependant, l'efficacité des moyens de production est désormais telle que ces activités, pourtant florissantes, n'induisent qu'un nombre dans l'absolu limité d'emplois au niveau régional.

- En ce qui concerne les emplois induits relevant du commerce, la place occupée par le mareyage (670 emplois recensés), le commerce de détail (850 emplois) et à un moindre degré par les halles à marée (128 emplois) est prépondérante.

Activité d'intermédiation commerciale, le mareyage connaît lui aussi des processus de concentration et doit affronter des concurrences extra-régionales. Ses effectifs importants comprennent également des activités de transformation et bien sûr de logistique.

Le commerce de détail apparaît, en termes d'effectifs, considérable. Il correspond à 130 commerces sédentaires, 89 ambulants, auquel il faut ajouter un nombre important de poissonneries dans les super et hyper marchés dont on peut considérer qu'ils commercialisent en Basse-Normandie au moins la moitié des produits de la mer consommés<sup>7</sup>.

La vente de biens d'équipement apparaît peu importante (environ 150 emplois pour ce qui a trait au machinisme, aux engins de levage...). Toutefois, les équipements "consommables" sont majoritairement vendus par le secteur coopératif qu'il soit strictement lié à la pêche et à la conchyliculture ou issu du secteur agricole (Agrial). Par convention, les emplois dépendant de la coopération ont été répertoriés dans la rubrique services (services opérationnels, financiers, de gestion...).

- Le secteur des services présente probablement le plus grand nombre d'activités recensées ; il est aussi celui qui dispose quantitativement du moins d'emplois.

A ce propos, la remarque en a déjà été faite, les structures professionnelles propres aux deux secteurs sont, en termes de moyens en personnels, particulièrement peu étoffées : 5 personnes à la SRC, 11 dans les comités régional et locaux des pêches, alors que leurs rôles et missions sont étendus. Un renforcement de ceux-ci doit être tenu pour indispensable.

---

<sup>7</sup> 66 % en France.

Les services de l'Etat (Affaires Maritimes, Gendarmerie Maritime, services de surveillance en mer<sup>8</sup>...) sont numériquement beaucoup plus développés d'autant que leurs territoires de compétence excèdent les frontières régionales. Leurs effectifs sont d'environ 185 personnes.

Le secteur de la recherche, en relation avec la pêche et la conchyliculture, rassemble environ 75 personnes réparties entre le Syndicat Mixte pour l'Equipement du Littoral (SMEL) avec 13 personnes, l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER), situé à Port-en-Bessin (effectif 33 personnes) et enfin le Laboratoire de Biologie et de Biotechnologies Marines (LBBM) de l'Université de Caen avec une trentaine de personnes, surtout spécialisé dans l'étude des mollusques marins.

Le domaine de la formation rassemble 80 personnes dont les 2/3 dépendent du Lycée Maritime Aquacole de Cherbourg. Il s'agit d'un secteur dont on peut penser qu'il gagnerait à être renforcé tant les besoins en formation initiale et continue sont grands pour accompagner notamment les évolutions constantes de la pêche et de la conchyliculture.

Le tableau n° 2 comporte dans sa partie "services" une rubrique relative aux salariés à terre des entreprises de pêche. Il s'agit notamment de salariés qui assument des fonctions à terre de magasinier et de petit entretien pour un ou plusieurs navires, généralement hauturiers (effectifs estimé à 15 personnes). Dans cette rubrique, figure également les collaborateurs, conjoints ou salariés (à terre) des patrons pêcheurs. A cette occasion, on relèvera que le statut de conjoint collaborateur (20 personnes concernées à rapporter aux quelque 560 entreprises de pêche) est encore peu prisé. Les marges de progrès sont ici pour le moins importantes.

Enfin, les emplois relevant de la logistique (transports essentiellement) sont peu nombreux en Basse-Normandie (environ 120 emplois à temps plein). Ces raisons sont multiples. Une partie de la logistique à courte et moyenne distances est réalisée par les pêcheurs, conchyliculteurs et mareyeurs eux-mêmes. Une autre partie est assurée par des entreprises extra-régionales (Delanchy, Alano...). Les relations logistiques entre bassins conchylicoles sont le plus souvent le fait d'entreprises également extra-régionales. Enfin, les matières premières nécessaires aux industries de transformation sont généralement acheminées par des flottilles extra-régionales.

Ainsi, près de 4 270 emplois seraient directement induits par la pêche et la conchyliculture en Basse-Normandie. Ce résultat, dont on peut considérer qu'il se situe en deçà des valeurs usuellement avancées, n'intègre que les emplois induits consubstantiels de ces deux secteurs. Ceci explique la relative modestie du chiffre auquel est parvenu le CESR.

Il faut aussi souligner que la productivité des différentes activités induites (en activités de production, en logistique, en services aux entreprises...) est de plus en plus grande et que, par voie de conséquence, elle se traduit par une

---

<sup>8</sup> Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Secours (CROSS) - Centres de Sécurité des Navires (CSN).

contraction des effectifs salariés concernés. En outre, certaines activités induites sont sinistrées ; c'est le cas de la construction navale. D'autres activités sont en Basse-Normandie insuffisamment développées. Il en va ainsi de l'assistance technique et juridique, de l'animation économique, de la veille technologique, que les moyens restreints des structures professionnelles en cause ne permettent pas de mettre en œuvre.

Certaines activités de transformation également pourraient voir le jour (décorticage de coquilles Saint Jacques), de même que des activités de fabrication, de vente et d'entretien de matériels et automatismes destinés au travail à terre des produits conchylicoles.

Pour conclure cette analyse des activités et des emplois induits par la pêche et la conchyliculture, il convient d'évoquer leur impact territorial. Bien entendu, ces emplois sont essentiellement localisés sur la frange littorale et participent à la constitution sur cet espace d'une population et d'un tissu économique diversifiés. Cependant, certaines unités de transformation agroalimentaire sont implantées bien en retrait des côtes (Bayeux, Caen, Flers...).

Les emplois induits par la pêche et la conchyliculture sont également caractérisés par un impact territorial variable selon les secteurs géographiques :

- considérable à Port-en-Bessin, Saint-Vaast-la-Hougue, Grandcamp-Maisy, zone de Blainville-sur-Mer ;
- non négligeable à Granville et Ouistreham ;
- plus dilué ailleurs (Cherbourg, Granville).

Leur influence est donc tributaire non seulement du niveau de développement local des activités de pêche et de conchyliculture mais aussi de la présence plus ou moins importante d'autres secteurs économiques aux mêmes endroits.

Au plan départemental, les emplois induits par la conchyliculture sont concentrés dans la Manche. En ce qui concerne ceux générés par la pêche, la répartition départementale est beaucoup moins déséquilibrée, le Calvados tirant parti de la présence d'entreprises dotées d'effectifs considérables dans le mareyage et la logistique et, enfin, de l'effet global d'entraînement suscité par l'activité de Port-en-Bessin.

## II - DES ACTIVITES DE PECHE ET DE CONCHYLICULTURE CONFRONTEES A DES MUTATIONS

Si l'importance des activités de pêche et de conchyliculture est, au plan économique et de l'aménagement du territoire, indéniable avec de 8 500 à 10 000 emplois induits et de production<sup>9</sup>, il n'en demeure pas moins que ces deux secteurs sont entrés depuis plusieurs années et durablement dans un cycle de mutation aggravé pour la pêche par une situation de crise imputable notamment au renchérissement des coûts en énergie.

Il est donc utile d'évoquer dans cet avis les tenants et les aboutissants de cette situation car une réflexion sur l'impact économique de la pêche et de la conchyliculture ne saurait se limiter à la seule comptabilité des emplois et des activités induites en Basse-Normandie par ces deux secteurs.

Pérenniser et développer quand cela est possible ces deux activités indispensables à l'économie littorale nécessite donc une évocation des problématiques et des enjeux auxquels la pêche et la conchyliculture sont confrontées.

### A - LA PECHE, ENTRE CRISE ET MUTATIONS

A l'instar de l'ensemble des secteurs économiques, le secteur de la pêche est aujourd'hui soumis à des nécessités d'adaptation mais est également confronté à une crise profonde principalement imputable à l'augmentation des prix de l'énergie de même qu'à des politiques communautaires de plus en plus restrictives.

Quelques chiffres sont indispensables pour mieux appréhender les conséquences dramatiques pour les entreprises de pêche de cette augmentation continue, et certainement durable, des coûts de l'énergie.

Ainsi, un chalutier d'une taille comprise entre 20 et 25 mètres, s'il a une activité soutenue, consomme en moyenne de l'ordre de 520 m<sup>3</sup> de gasoil par an et une unité de 16 à 20 mètres plus de 300 m<sup>3</sup>. Il s'agit ici d'estimations correspondant aux consommations déclarées dans le cadre du Fonds de Prévention des Aléas Pêche (FPAP). En valeur brute (hors intervention du FPAP dont les concours ont cessé fin septembre 2006), le poste carburant pourrait représenter 20 à 25 % du chiffre d'affaires annuel de la pêche en Basse-Normandie<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Selon le mode de calcul adopté, c'est-à-dire exprimé en emplois totaux (temps partiels, saisonniers...) ou en emplois équivalent temps plein.

<sup>10</sup> Sur la base d'un prix du litre de gasoil de 0,50 euro. Il s'agit d'une moyenne ; selon les navires, cette proportion peut être très différente et par exemple dépasser les 30 % pour les chalutiers (les 16-25 mètres pour l'essentiel) au détriment de la rentabilité des entreprises de pêche et in fine des salaires versés à l'équipage.

Il est évident que le renchérissement du coût de l'énergie, à bien des égards définitif, est de nature à fragiliser les unités les plus performantes et à entraîner les plus exposées à la cessation d'activité.

Pour ne rien omettre du caractère préoccupant de la situation, il faut rappeler que la flottille est vieillissante (comme ailleurs en France) avec une moyenne d'âge de 18 ans<sup>11</sup>, qu'une partie des acquéreurs récents de bateaux se trouve en situation de surendettement, que la valeur à la revente des bateaux a chuté (divisée par deux pour les grandes unités) et que les navires pratiquant le chalutage, généralement les plus de 16 mètres<sup>12</sup> par ailleurs les moins polyvalents, sont confrontés à un avenir incertain.

A ces constats préoccupants, il convient d'ajouter que la pêche bas-normande exerce ses différents métiers dans une mer, la Manche, dont la plupart des espèces (coquilles Saint Jacques, seiche, bar, coquillages en général...) ne font pas l'objet d'un encadrement européen en termes de niveaux de capture. Cette situation de relative disponibilité de la ressource n'est pas sans exciter la convoitise d'un certain nombre de flottilles européennes (espagnoles et du Nord de l'Europe) confrontées, elles aussi, à des limitations parfois drastiques de leurs possibilités de capture.

Corollairement, et du fait de la baisse de rentabilité des navires, on assiste à une exploitation accrue de la ressource aboutissant ou pouvant aboutir à plus ou moins court terme à des déséquilibres biologiques sinon irréversibles du moins graves.

Enfin, il faut souligner une relative désaffection des jeunes pour la pêche hauturière, pourtant rémunératrice<sup>13</sup> et sécurisée. Par ailleurs, il faut déplorer l'organisation insuffisante de la commercialisation avec une partie de la production vendue en direct et une absence remarquable de halles à marée ou de centres de débarque à l'Est de Port-en-Bessin.

Rentabilité des navires menacée, ressources en équilibre fragile, flottille vieillissante, zones de pêche potentiellement exposées à la concurrence, organisation insatisfaisante de la commercialisation, tous ces paramètres incitent à appréhender l'avenir à moyen terme de la pêche bas-normande avec circonspection mais avec une volonté de consolidation.

## **B - UNE ACTIVITE CONCHYLICOLE A L'AUBE DE REMISES EN QUESTION**

L'état de la conchyliculture bas-normande peut faire l'objet d'une double appréciation. D'une part, sa situation économique et financière est, par rapport à la pêche, nettement moins délicate, et d'autre part, elle bénéficie de conditions

---

<sup>11</sup> 23 ans sur Honfleur-Courseulles, 14 ans à Port-en-Bessin, 18 ans à Cherbourg, 16 ans dans l'Ouest Cotentin.

<sup>12</sup> Soit 61 unités représentant 1/3 de la valeur des apports de la pêche bas-normande et la moitié de la valeur des apports réalisés dans les halles à marée.

<sup>13</sup> Cela était vrai avant l'augmentation des prix de l'énergie et cela pourrait rester vrai si les modes d'exploitation des navires (en recourant aux bases avancées) étaient adaptés à cette nouvelle donne.

générales d'exploitation plus favorables que dans la plupart des autres bassins conchylicoles français.

Pour autant, la conchyliculture bas-normande connaît des difficultés et se trouve confrontée à des nécessités d'adaptation incontournables.

Parmi les difficultés rencontrées par ce secteur, il faut avant tout souligner le fait qu'il s'agit d'une activité d'élevage exercée en milieu ouvert et donc exposée, outre les facteurs climatiques, à des aléas dont les conchyliculteurs ne sont en rien responsables. Il en va ainsi de l'altération de la qualité des eaux, de nature chimique (avec la présence de phytosanitaires notamment d'origine agricole, de molécules d'origine médicamenteuse...) et microbiologique (pollutions dues à l'efficacité encore relative des dispositifs d'assainissement rendus nécessaires par l'urbanisation). Les conséquences de ces formes, plutôt insidieuses, de pollution se traduisent par des déclassements de zones de production, voire des interdictions de commercialiser<sup>14</sup> dont l'impact en termes économiques et de notoriété est généralement désastreux, même si ces interdictions concernent des bassins éloignés de la Basse-Normandie.

Il faut également souligner une évolution à la baisse de la rentabilité des exploitations conchylicoles (et principalement ostréicoles) à la fois pour des raisons tenant à une moindre productivité (mortalité ostréicole épisodique des huîtres en élevage), à des investissements accrus (installations à terre, mécanisation croissante...) se répercutant sur les marges dégagées par les entreprises, à une stagnation des prix de vente, et enfin à des modes de commercialisation insuffisamment organisés.

En ce qui concerne plus particulièrement la mortalité des huîtres, les travaux scientifiques menés en France depuis un certain nombre d'années ont mis en évidence des causes multifactorielles, particulièrement de nature environnementale, pathologique et génétique. Cette dernière cause de mortalité constitue le seul levier sur lequel la profession peut agir, d'autant qu'il faut bien reconnaître que la sélection des variétés, telle qu'elle est actuellement menée, laisse pour le moins à désirer et recèle donc des marges de progrès considérables.

Dans le même ordre d'idées, les techniques de production mises en œuvre "pêchent" par manque d'innovation, ce qui ne permet pas à la qualité des huîtres produites d'évoluer favorablement et à la rentabilité des entreprises de s'améliorer.

Enfin, se posent des problèmes structurels quant à la disponibilité en espaces de production supplémentaires, ou de substitution. D'une part, l'estran est de plus en plus l'objet d'usages concurrentiels s'opposant ou contrariant l'implantation de parcs conchylicoles. D'autre part, les questions de surdensité au sein des élevages et de capacités correspondantes du milieu pour assurer une alimentation et une croissance satisfaisantes restent posées.

---

<sup>14</sup> Uniquement prononcées en Basse-Normandie à Meuvaines dans le Calvados en août 2003.

### **III - LA NECESSITE D'ACCOMPAGNER LA PECHE ET LA CONCHYLICULTURE DANS LEURS MUTATIONS**

L'emploi du terme "mutation" est ici tout à fait fondé. En effet, toute réflexion sur l'avenir de ces deux secteurs mène à deux conclusions.

D'une part, à moyen et à long termes, la pêche et la conchyliculture connaîtront de profondes évolutions affectant la gestion (quantitative et qualitative) de la ressource, les moyens de production (usage des technologies nouvelles intégrant, entre autres, la donne énergétique), le recours accru à la formation et à l'information technique, la commercialisation...

Une prise en considération insuffisante de ces nécessités pourrait engendrer un recul progressif de l'importance économique de ces deux activités. Rappelons à nouveau que la Basse-Normandie occupe, en tant que bassin, la 1<sup>ère</sup> place au plan conchylicole et la 3<sup>ème</sup> place au plan de la pêche.

D'autre part, l'ampleur de ces évolutions est telle que ces deux professions ne pourraient seules y faire face. Depuis longtemps, elles ont déjà su faire évoluer leurs secteurs respectifs en établissant une collaboration efficiente avec les pouvoirs publics (Etat, collectivités territoriales, universités et organismes scientifiques). La gestion de la ressource pour la pêche en est l'illustration, la mise en place de zones conchylicoles à terre, l'amélioration de la qualité des eaux littorales sont d'autres exemples, concernant la conchyliculture, de cette politique basée sur un partenariat.

#### **A - LA BASSE-NORMANDIE, UNE REGION DOTE E D'UN FORT POTENTIEL HALIEUTIQUE ET CONCHYLICOLE**

Cet accompagnement des mutations auxquelles ces deux secteurs sont confrontés est d'autant plus indispensable que la pêche et la conchyliculture disposent en Basse-Normandie d'un ensemble d'atouts et de potentiels que n'ont pas, en tout ou partie, les régions concurrentes.

Tout d'abord, et d'une façon générale, le positionnement géographique de la Basse-Normandie à proximité de la région parisienne constitue une forme indéniable d'avantage économique pour la commercialisation des produits de la mer.

Au plan halieutique, la mer de la Manche, qui borde la totalité des côtes bas-normandes, offre une très grande variété d'espèces de poissons, de mollusques, de crustacés et surtout de coquillages. Cette variété, si elle ne permet généralement pas une exploitation de masse avec un secteur de transformation afférent, demeure cependant un gage de stabilité globale des apports.

L'état des stocks de la grande majorité des espèces concernées n'est pas alarmant. Toutefois, la nécessité d'une gestion encore plus raisonnée et raisonnable de la ressource (coquilles Saint Jacques, bulots, moules de l'Est Cotentin, bars...)

doit être comprise des pêcheurs même si, compte tenu des difficultés financières actuelles des entreprises de pêche, la tentation est grande de prendre quelques libertés avec cet impératif de développement durable.

Au plan conchylicole, les atouts sont également d'importance. Il en va ainsi du classement de la plupart des zones de production en classe A, autorisant une qualité sanitaire de la production rarement prise en défaut. En outre, la qualité nutritive des eaux et leur température sont encore telles qu'elles autorisent une productivité supérieure à celle observée dans la plupart des autres régions conchylicoles.

A terre, la très grande majorité des entreprises dispose d'équipements performants autorisant une réelle efficacité technique et sanitaire et qui viennent compléter naturellement la qualité globale des zones de production conchylicoles bas-normandes.

Enfin et d'une manière générale, comme cela a déjà été souligné, la pêche et la conchyliculture ont su instaurer depuis longtemps et de façon originale en France une véritable dynamique et un dialogue constructif et permanent avec les pouvoirs publics. Ce partenariat incluant structures professionnelles, affaires maritimes, organismes scientifiques publics (SMEL, IFREMER, Université) et privés (SATMAR<sup>15</sup>) est sans nul doute un atout essentiel pour réfléchir et déterminer les axes prioritaires et structurants d'évolution et de développement pour les années à venir. Un tel partenariat permet notamment de tirer un meilleur profit de la procédure des Contrats de Projets Etat-Région, dont le contenu est en cours de définition au plan régional.

La consolidation de l'ensemble de ces atouts impose de mettre en œuvre une réflexion globale qui pourrait privilégier un certain nombre d'axes d'intervention ou de développement communs ou spécifiques à chacun de ces deux secteurs.

## **B - DES AXES DE DEVELOPPEMENT COMMUNS AUX SECTEURS DE LA PECHE ET DE LA CONCHYLICULTURE**

A bien des égards, la pêche et la conchyliculture présentent des exigences de développement sinon identiques du moins proches. Il est ainsi possible de citer le renforcement des structures professionnelles, le volet formation, l'impératif de qualité des eaux, la prise en considération de l'innovation et de l'expérimentation, et enfin l'amélioration des conditions de mise en marché.

- Les structures professionnelles (Section Régionale Conchylicole et Comité Régional des Pêches, organisations de producteurs, Normandie Fraîcheur Mer...) ne disposent que d'un nombre de collaborateurs restreint ce qui, compte tenu de la multiplicité et de la complexité des tâches à accomplir, est non seulement insuffisant mais pénalise les deux secteurs au plan de leur expansion. De ce fait, les missions de veille et d'assistance, qu'elles soient technologiques, scientifiques ou juridiques, de vulgarisation, d'animation économique, pour ne citer que les

---

<sup>15</sup> Cette éclosérie de mollusques (huîtres, palourdes...), située à Gatteville-le-Phare près de Barfleur, employant une vingtaine de personnes, a une double activité de production de naissains et de recherche-développement.

plus essentielles, ne peuvent être menées avec l'efficacité voulue. Les moyens financiers de ces organismes étant par nature limités, des procédures de mise à disposition ou de prêts temporaires de collaborateurs devraient être mises en œuvre, les pouvoirs publics devant en la matière prendre pleinement en considération cette nécessité.

- Le volet formation, en raison de l'évolution technologique actuelle et attendue de ces deux professions, revêt une importance indiscutable. Il semble au CESR que la prise en considération toute relative d'un certain nombre de problématiques (gestion de la ressource, perfectionnement des techniques de qualité de production ou de commercialisation...) est l'illustration manifeste de l'intérêt pour le moins mitigé exprimé par la plupart des acteurs de terrain pour la formation notamment continue.
- La nécessité de poursuivre les efforts déjà accomplis en faveur de la qualité des eaux ne saurait être ici passée sous silence. Il s'agit évidemment pour la pêche et la conchyliculture d'un impératif d'autant plus important que les exigences sanitaires, sous l'impulsion communautaire, ne cessent de se durcir.
- L'une des clefs du maintien à leur niveau actuel des activités de pêche et de conchyliculture en Basse-Normandie réside dans leur faculté à mieux intégrer dans leur processus économique ce qui a trait à l'innovation. Une telle orientation suppose de se porter candidat à l'accueil et à la mise en œuvre d'expérimentations (programmes européens ou nationaux de recherche) et d'entretenir avec la recherche (publique et privée) des relations permanentes. Pour pleinement bénéficier aux secteurs concernés, l'effort d'innovation doit être conjugué avec la mise en place de dispositifs de veille technologique, de vulgarisation et de démonstration.

Un certain nombre des problèmes actuellement rencontrés par la pêche et la conchyliculture pourraient ainsi recevoir des réponses partielles ou plus globales. Ceci pourrait ainsi concerner la mise au point de techniques ou d'engins de pêche plus sélectifs, moins consommateurs d'énergie, de même que des techniques d'élevages conchylicoles soit sur estran, soit en eau profonde (ostréculture) plus efficaces qualitativement et quantitativement.

- Le domaine de la commercialisation, habituel talon d'Achille des activités du secteur primaire, requiert une approche mieux structurée, en veillant notamment à donner aux Organisations de Producteurs un rôle cardinal. Concernant plus particulièrement la pêche, outre l'indispensable respect des quotas (afin de maintenir l'adéquation entre l'offre et la demande et de préserver la ressource), il semblerait utile d'encourager la mise en place à destination de la Côte de Nacre et de la Côte Fleurie de centres de débarque<sup>16</sup> seuls susceptibles d'apporter une plus grande cohérence et transparence dans la première mise en marché des produits capturés sur cette partie du littoral bas-normand.
- Enfin, il apparaît utile au CESR que les secteurs de la pêche et de la conchyliculture mutualisent leurs efforts dans le sens d'une prise en considération

---

<sup>16</sup> Connecté à la halle à marée de Port-en-Bessin.

accrue de leurs préoccupations et d'une promotion améliorée de leurs activités et donc de leurs productions.

### **C - DES AXES PARTICULIERS D'INTERVENTION ET DE DEVELOPPEMENT PROPRES A LA PECHE ET A LA CONCHYLICULTURE**

Dans le domaine de la pêche, il semble indispensable de trouver des solutions au maintien d'une flottille suffisamment étoffée. Cet objectif correspond à deux aspirations majeures : d'une part, permettre aux activités induites (construction/réparation navales, commercialisation, services...) de conserver un niveau suffisant d'activité pour demeurer présentes en Basse-Normandie<sup>17</sup> et, d'autre part, continuer à détenir des droits de pêche.

Il faut donc donner aux entreprises de pêche les moyens temporaires de traverser la période financièrement délicate qu'elles connaissent aujourd'hui, de concert avec un renouvellement échelonné de la flottille régionale dont il faut ici rappeler qu'elle présente une moyenne d'âge de 18 ans. Le recours aux dispositifs actuellement accessibles (Plan de Sauvetage et de Restructuration, Fonds Européen de la Pêche et pourquoi pas Contrat de Projets Etat-Région) doit être pleinement mis en œuvre.

La question des droits de pêche est également vitale, et ce d'autant que la Manche est pour bien des espèces y séjournant une mer ouverte, en quelque sorte la soupape de sécurité potentielle d'un certain nombre de flottilles par ailleurs confrontées à des taux autorisés de captures en diminution. La régionalisation des droits de pêche doit être en ce sens recherchée sur la base de quotas et de capacité<sup>18</sup> reconnus. Cette préconisation est d'autant plus justifiée qu'elle constitue le pendant légitime des efforts consentis en Basse-Normandie en matière de gestion de la ressource.

La mise en place des Comités Consultatifs Régionaux (à l'échelle communautaire) doit être l'occasion de faire reconnaître la spécificité de la mer de la Manche et les droits de pêche des pays riverains. Ce processus doit permettre la mise en œuvre d'une gestion globale opposable aux flottilles non riveraines, ceci afin d'éviter une concurrence exacerbée dont la seule issue serait à la fois l'épuisement de la ressource et la disparition progressive des entreprises de pêche bas-normandes et des activités induites.

Le développement d'activités de transformation à partir de produits pêchés par la flottille bas-normande doit également être recherché et encouragé. Il s'agit d'une part de répondre aux aspirations des consommateurs qui veulent de plus en plus des produits prêts à l'emploi, et d'autre part, de se préparer à des évolutions que les normes sanitaires, de plus en plus strictes, vont imposer. Dans cet ordre d'idées, la valorisation des coquillages (la Basse-Normandie étant la première région française

---

<sup>17</sup> Les 61 navires de plus de 16 mètres présents au sein de la flottille bas-normande représentent la moitié de la valeur des apports enregistrés dans les halles à marée. Ce sont aussi les plus fragilisés par le renchérissement de l'énergie.

<sup>18</sup> Exprimée en nombre de kW que compte la flottille régionale.

pour ce type de produits de la mer) et en particulier de la coquille Saint Jacques par décorticage pourrait constituer un axe de développement.

Enfin, à l'instar de ce qui existe déjà dans le secteur conchylicole, la mise en place d'une interprofession associant les acteurs de la production avec ceux de la commercialisation serait certainement de nature à améliorer les conditions de mise en marché telles qu'on les observe encore aujourd'hui.

Dans le domaine de la conchyliculture, et en particulier de l'ostréiculture, la profession doit à la fois solliciter et apporter son appui aux recherches et aux expérimentations allant dans le sens d'une réelle domestication de l'espèce actuellement élevée. Il s'agit de poursuivre et d'approfondir les travaux scientifiques visant à jeter les bases d'une survie améliorée de l'espèce en situation d'élevage. La prise en compte de cette orientation scientifique est indispensable. Elle pourrait apporter des réponses aux problèmes régulièrement rencontrés de mortalité et de qualité finale de l'huître.

La Basse-Normandie dispose, pour mener à bien de telles recherches, des structures appropriées :

- le laboratoire de biologie et de biotechnologies marines de l'Université de Caen ;
- la station IFREMER de Port-en-Bessin ;
- le SMEL ;
- la SATMAR<sup>19</sup>. Cette entreprise peut contribuer à la validation des acquis de la recherche, ses installations (écloserie, parcs expérimentaux) pouvant servir de préalable à un processus d'exploitation en grandeur réelle.

La négociation actuelle du Contrat de Projets Etat-Région est donc l'occasion de déterminer un programme de recherche sur la domestication de l'huître qui donnerait à terme à la Basse-Normandie un rôle moteur dans le secteur ostréicole, surtout si cet effort de recherche coïncide avec une innovation accrue dans les processus de production conchylicole et avec une attention plus soutenue des acteurs de terrain en faveur de la formation. Essentielles pour l'avenir du secteur conchylicole, ces orientations ne sont pas contradictoires avec le maintien d'une gestion raisonnée du Domaine Public Maritime.

A terme, la prise en compte globale de ces préoccupations doit constituer un objectif et pourrait donner à la Basse-Normandie, tant au plan de la production que de la recherche et de l'innovation, la possibilité d'exercer un véritable leadership au plan conchylicole et surtout ostréicole.

\* \*  
\*

---

<sup>19</sup> Société Atlantique de Mariculture

Outre l'importance désormais circonscrite des activités et des emplois induits par la pêche et la conchyliculture en Basse-Normandie (de l'ordre de 4 200 à 4 300 emplois), cet avis fait donc le point de la situation et des potentialités que recèlent ces secteurs.

Face aux incertitudes, aux difficultés actuelles et aux mutations en cours et à venir, les atouts dont dispose en la matière la Basse-Normandie (qualité des milieux marins, variétés des espèces, disponibilité des outils de recherche, capacités d'adaptation...), s'ils sont mis en œuvre et activement valorisés, doivent permettre à l'économie littorale régionale de poursuivre globalement son développement en conservant des activités et une population active diversifiée.